



litige assurance, suite a une dispute avec un agent d'accueil

Par **lolodgecko**, le **24/08/2011** à **16:04**

Bonjour,

A la suite d'un vol de 2 vélos VTT neuf ,acheter au mois d'avril dernier,dans notre jardin grillagé d'1 m de haut et fermé a clé.J'ai porté plainte au près de la gendarmerie de Morez.Par la suite,je suis descendu voir mon assurance où je suis client depuis 17 ans environ, un grand groupe, pour essayer d'obtenir un remboursement, le dialogue a été rugueux de ma part en apprenant que comme d'habitude rien ne me serai remboursé meme si j'ai une assurance légère contre le vol, mon grillage pourtant abimé , n'est pas considéré comme lieu privé. Bref je me suis agacé auprès de mon interlocuteur ,j'ai haussé le ton fort il est vrai , il m'a menacé d'appeller les gendarmes ,je lui ai répondu que le numéro était le 17 je l'avoue ma voix était haute , en colère mais a aucun moment je n'ai levé la main sur lui, je n'y ai meme jamais pensé .Bref les gendarmes sont arrivés et ont vu que j'étais énervé il est vrai mais pas de quoi en faire un plat. Bref il reste a nos coté le temps de pour moi de finir de dire ce que je pensais,en me calmant quand mon ton de voix leur semblait trop fort, surement betement avec des mots d'oiseaux qui ont dut voler par-ci par-là,je le reconnais j'étais agacé,mais le bureau de l'agence était vide de client j'étais le seul.Bref ,je finis malgré ma déception, a partir de cette agence.

Une semaine plus tard mon amie qui n'était pas là, au moment des faits redescant a l'agence pour voir de son coté ce qu'elle peut obtenir . Quand elle s'est fait connaitre , le meme agent, lui signale que la MAAF ne veut plus de moi comme client et qu'elle refusera mes contrats pour l'année prochaine.

Je voudrais savoir si ils ont le droit de refuser mes contrats, après dix sept ans passé chez eux avec très peu de litige de ma part envers des tiers personne ou pour ma propre personne.

Merci.